



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Arnel GOURVIL, Maire de BOHARS, certifie que mon arrêté n° ARRE2019-236 du 8 août 2019, portant ouverture d'une enquête publique au titre notamment de l'article L123-2 du code de l'environnement relative au projet d'aménagement d'un quartier d'habitations dans le secteur de Kerampir à Bohars a été affiché en mairie du 8 août 2019 au 4 octobre 2019 inclus.

Des avis d'enquête publique (affiche jaune format A2) ont également été affichés du 13 août 2019 au 4 octobre inclus, dans les lieux suivants :

- A la porte de la Mairie
- Au point RIS, place de la Mairie
- Rue Park ar Roz (constat de disparition du panneau le 19 août 2019, remplacé le 20 août 2019)
- A Kerouvriou
- Rue de Loguillo
- A l'entrée de l'espace Roz Valan
- A Roz Valan
- A l'entrée de l'impasse du Lannoc
- A l'entrée de l'impasse de Kéramézec (du 24 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus)

A Bohars, le 21 octobre 2019

Le Maire,

